

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^s, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUYE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Lyon, 13 janvier 1844.

REVUE DE LA SEMAINE.

Affaires d'Espagne. — Ambassade de Chine. — Réveil des écoles.

Le gouvernement espagnol continue à se traîner dans une situation pleine de dangers, et qui peut amener de nouveaux soulèvements dans les provinces, malgré l'affaiblissement dans lequel sont aujourd'hui tous les partis. Le pouvoir, mal assuré du concours des cortès, s'est emparé de la dictature, et, prorogeant le parlement, il proclame des lois par ordonnance, modifie les lois politiques du pays sans l'aveu de la nation, et brise ainsi hardiment le gouvernement constitutionnel. Il fait, sans hésiter et de prime abord, ce qu'il reprochait à Espartero de méditer ; il suspend les chambres après avoir puni Olozaga d'avoir demandé un décret de dissolution. En un mot, en supposant que le régent et le ministre aient été coupables en manquant de confiance envers les délégués du pays, il se rend coupable de la même faute, et y ajoute celle de gouverner sans autorité légitime.

Les vues du parti christiano apparaissent aujourd'hui évidentes pour tous. En même temps qu'il sollicitait l'ex-reine d'Espagne de rentrer à Madrid, il rétrogradait de quelques années pour lui faire une situation analogue à celle qu'elle avait au moment de son exil. Il proclame la même loi que les forces militaires dont Espartero disposait ne permirent pas d'exécuter alors ; il se hâte, car tout semble démontrer que Christine ne veut rentrer que pour user d'une situation dont elle n'aura pas la responsabilité, qu'elle trouvera toute faite, et à laquelle elle paraîtra se soumettre, bien que de Paris elle dirige le ministère. Nouvelle comédie dont le pays paie les frais !

Qui donc a donné tant d'audace à ce pouvoir espagnol, à cette camarilla qui naguères ne pouvait pas constituer un cabinet ? Qui donc pousse cette cour dans la voie dangereuse des coups d'état, du gouvernement par ordonnances ? Qui donc ose introniser en Espagne le système du despotisme éclairé ? Il ne faut pas être bien clairvoyant pour comprendre, après tout ce qui s'est passé, que le cabinet des Tuileries dicte cette politique hardie, qui n'a de chances de succès que dans la lassitude des partis, mais qui peut entraîner le pays dans des commotions plus terribles que celles qui ont frappé l'Espagne jusqu'à ce jour. Les Tuileries, qui triomphent avec tant de bonheur en Grèce, qui ont si bien réussi jusqu'à ce moment dans la Péninsule, ont l'orgueil de croire que leur politique prévaudra à l'avenir. Nous ne serions pas étonnés d'apprendre qu'on a promis un concours efficace à Christine. Promesses vaines ! On lui prêtera le secours d'une politique obscure, tortueuse, mais des troupes, on n'oserait pas ; on craindrait trop de se brouiller avec l'Angleterre, de détruire la cordiale entente qui règne entre les deux gouvernements, comme chacun sait. L'Espagne se débattira donc seule dans cette agonie cruelle qui dure depuis si long-temps et qui peut d'un moment à l'autre finir par la mort.

Les victoires qui ouvrent la Chine au commerce anglais ont été, malgré tout l'odieuse d'une guerre injuste et immorale, un des plus grands faits de notre époque, le résultat d'une politique pleine d'audace et d'habileté, deux qualités qui ne manquent jamais à la politique britannique. L'activité de la fabrique anglaise, qui ne s'arrête jamais, qui couvrirait de ses produits tous les marchés du

monde si les traités le lui permettaient, a sans cesse besoin de débouchés nouveaux. L'Angleterre est une vaste manufacture dont tous les marteaux, dont tous les métiers, mus par la vapeur, battent sans relâche et produisent toujours. Au peuple qui souffre il faut cette activité ; à celle-ci il faut en retour ouvrir à tout prix des marchés qui consomment, puisent chaque jour dans cet immense entrepôt, et empêchent l'encombrement qui enfante immédiatement la misère.

Le secret de toutes les conquêtes de la Grande-Bretagne sur tous les points du globe, sur tous les océans, est tout entier dans ce besoin impérieux qui lui ordonne de conquérir des terres en vue des populations qu'elles nourrissent, et chez lesquelles elle implantera ses coutumes et ses modes. Ses flottes de guerre, ses armées de navires marchands, ses steamers qui courent sur les mers à toute vapeur, ses soldats de marine, ses troupes de terre, ses vice-rois, ses gouverneurs, ses comptoirs, tout cela n'a qu'un but, la consommation de ses produits.

Quand l'Angleterre a pénétré dans le céleste empire, son premier soin a été de s'emparer d'un point qui sera l'entrepôt de ses marchandises, où le commerce américain et européen la trouvera toujours devant lui, quelque chose qu'il veuille tenter. Après cette précaution, elle a proclamé que la Chine était ouverte à toutes les nations, c'est-à-dire qu'elle s'est fait pardonner sa victoire par un appât mensonger jeté aux intérêts des autres peuples. L'Amérique et la France se sont laissées prendre à cette amorce trompeuse. On s'occupe encore chez nous de la mission de M. Lagrenée, et les Etats-Unis ont, comme la France, envoyé un ambassadeur. Leur arrivée pouvait léser les intérêts anglais ; s'ils voyaient l'empereur, les envoyés pouvaient conclure avec lui des traités défavorables à la Grande-Bretagne ; elle s'est hâtée de parer le coup, d'échapper au danger, d'obtenir l'interdiction pour toutes les puissances d'avoir des représentants au siège du gouvernement impérial. La question de savoir si notre ambassade sera reçue par l'empereur est donc tranchée par le fait ; reçue ou non, elle ne pourra séjourner à Pékin, et dès-lors le but est manqué. En supposant qu'elle fût admise auprès de l'empereur, elle ne pourrait influencer en rien sa politique, ni agir dans les intérêts de la France, puisque, aux termes des traités, elle devrait se retirer immédiatement.

L'Angleterre parlera de l'égalité qui existera à cet égard entre toutes les nations. Egalité menteuse ! L'Angleterre a pour elle le prestige de la victoire, la force qui a dicté les traités, établi les tarifs ; elle sait comment on séduit les grands officiers de l'empereur, comment on les attache à des intérêts qui deviennent les leurs. Aussi le langage de ses journaux est-il fort significatif ; elle se joue de la France et se raille de notre mission de Chine. C'est venir bien tôt donner un démenti au discours du trône. On devrait savoir chez nous que l'Angleterre ne conserve des relations amicales qu'avec ceux qui sacrifient leurs intérêts aux siens.

Les écoles sortent de la torpeur dans laquelle elles ont long-temps sommeillé, indifférentes aux affaires publiques, s'occupant de plaisirs et oubliant les intérêts nationaux. Déjà les manifestations à l'égard de MM. Blondeau et Rossi témoignaient de quelque tendance nouvelle ; les visites faites à M. Laffitte et à Béranger annoncent enfin le réveil. Puisse-t-il être réel ! Puisse cette jeune génération, qui dans quelques années sera appelée à l'exer-

cice des droits politiques, pour laquelle le cadre électoral s'agrandira, comprendre que ce n'est pas dans des plaisirs sans fin, où l'intelligence n'a aucune part, que les citoyens se forment, acquièrent la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, la volonté de maintenir les uns en même temps que la force de remplir les autres !

Le discours adressé par les étudiants à M. Laffitte a été énergique. Ces jeunes hommes ont senti quel était le mal de l'opposition, pourquoi elle manquait d'influence, pourquoi elle n'avait plus derrière elle la nation tout entière, avec laquelle elle pouvait tout ; ils ont signalé le remède, celui que nous avons cent fois jugé, et ils ont promis leur concours. L'opposition pourra-t-elle se réformer, s'organiser enfin comme on le lui crie de tous côtés ? Comprendra-t-elle que c'est là le seul moyen d'exercer quelque empire sur la marche des affaires, de conquérir une force réelle, active, prépondérante, dans les éventualités d'un avenir qui ne doit pas être exempt d'orages, si les partis ne se préparent pas en vain ? Les individualités voudront-elles s'effacer quelque peu, afin de s'unir et de former un tout ? Nous l'espérons, surtout pour le moment où poindrait un danger immédiat. Mais alors serait-il encore temps, et l'ennemi n'aurait-il pas conquis une force qu'il serait difficile de briser ? Que les députés de la gauche veuillent y songer.

Le réveil des écoles a été marqué par une scène déplorable, par une ignoble agression : il a été taché de sang. Oh ! la police n'a pas voulu que les étudiants suivissent une inspiration généreuse, fissent une noble démarche, sans s'apercevoir qu'ils avaient trop long-temps gardé le silence, et qu'on avait organisé autour d'eux une bande d'assommeurs prêts à se ruer sur eux et à leur faire chèrement payer le droit de faire une démonstration publique. Le sang de quelques uns a donc coulé au moment où ils sortaient de la modeste demeure du poète national qui a aidé si puissamment au renversement de la branche aînée, et que la branche cadette redoute, parce que s'il ne chante pas il continue à écrire.

Pour que les agents du pouvoir se soient livrés aux violences qui ont marqué cette journée, il faut que leurs patrons aient attaché de l'importance à la démarche des étudiants ; ils ne l'ont pas considérée comme un fait accidentel, isolé, mais bien comme le résultat d'une pensée, comme le réveil des écoles ; ils n'ont pas osé l'empêcher, ils l'ont punie. Oublieux, qui ne se souviennent pas que les scènes de la rue Saint-Denis n'ont pas empêché la révolution de juillet !

K.

A défaut de l'affaire de la dotation, qui, si elle doit susciter contre le ministère des orages redoutables, ne les suscitera que vers les derniers jours de la session, l'opposition pourra trouver dans la question du droit de visite les moyens d'embarrasser le cabinet et de rendre sa position difficile vis-à-vis de la chambre.

L'année dernière, la chambre, dans son adresse, a émis le vœu de voir le commerce français remplacé le plus tôt possible sous la surveillance exclusive du pavillon national. L'expression de ce vœu avait été précédée d'une discussion dans laquelle le ministère, mis en demeure de négocier pour obtenir l'abrogation des conventions de 1831 et de 1833, avait pris les engagements les plus formels à cet égard. Le moment est venu de lui demander ce qu'il a fait, et de le lui demander de manière à ce qu'il ne puisse échapper à une réponse catégorique. Déjà dans la réunion des bureaux, et plus récemment à la tribune de la chambre des

FEUILLETON DU CENSEUR. — 14 JANVIER.

BEAUX-ARTS.

Exposition lyonnaise de 1843-1844.

(1^{er} ARTICLE.)

Le salon est ouvert depuis plus d'un mois à la foule qui s'y presse chaque fois qu'un rayon de soleil, trompant les brouillards compacts dont nous sommes enveloppés, vient illuminer ces paysages, échauffer ces figures qui ont tant besoin de soleil et d'air dans une exhibition faite en plein hiver, en sorte que nous semblons venir un peu tard et qu'on pourrait croire que les artistes nous inspirent moins d'intérêt que par le passé. Mais, en vérité, est-ce bien notre faute si nous n'avons pas encore rendu compte d'une exposition jusqu'à ce moment incomplète, remaniée tous les huit jours, et à laquelle suffit à peine chaque lundi pour placer les nouveaux cadres reçus avec complaisance long-temps après le délai fixé par une commission qui ne sait pas résister au plaisir d'augmenter ses richesses ?

Est-ce un bien, est-ce un mal que cette modification successive de l'exposition, et par conséquent de la première impression qu'elle produit ? Ces changements réveillent, il est vrai, la curiosité, d'ordinaire si promptement satisfaite, mais ils gênent la critique. Les genres classés ne le sont que pour quelques jours ; le cadre de chacun d'eux s'agrandira. Les retardataires frappent à la porte ; chaque artiste veut compléter son exposition, ou frapper un plus grand coup en réservant pour la fin ce qu'il a de mieux. Faire l'examen du salon dès l'ouverture, c'est donc s'exposer à revenir dix fois sur les paysages, les portraits, les tableaux de genre, les toiles historiques et religieuses, à nommer à plusieurs reprises le même artiste, à le juger incomplètement d'abord, et à se contredire ensuite. Voilà pourquoi nous avons attendu jusqu'ici ; nos lecteurs nous sauront gré de leur présenter un ensemble complet.

Le nombre des objets exposés s'élève à trois cent quatre-vingt-six ; celui des exposants est de cent quatre-vingt-sept, parmi lesquels il faut compter douze dames. Le premier de ces chiffres représente à peu près le quart de l'exposition annuelle du Louvre, où le jury refuse environ deux mille quatre cents toiles quand il en admet seize cents. Nous ne savons ce que le jury lyonnais a refusé, mais on est tenté de croire qu'il n'a pas été bien sévère en voyant certains tableaux qui envahissent les murs du salon et les couvrent sans vergogne et sans pitié pour ceux qui sont cachés dessous.

Il est assez curieux de décomposer ce grand nombre d'artistes, presque tous peintres, parmi lesquels on compte à peine quelques statuaires, quelques verriers, quelques hommes se rappelant que le bronze peut se tordre aussi sous une main habile et produire de gracieuses coupes, de charmantes statuettes, de délicieux groupes. Notre ville n'a pas seule contribué à cette exhibition, et Paris n'a pas dédaigné d'envoyer ses œuvres. En effet, si Lyon compte soixante-dix-huit artistes exposants, Paris en compte précisément le même nombre ; Genève en a neuf, Rome et Bruxelles deux, Hambourg, Milan, Amsterdam, Metz, Mulhouse, Dôle, Grenoble, Saint-Etienne, Bourg et Saint-Chamond, chacune un. Voilà, certes, une réunion assez complète, venue des quatre points cardinaux, et il serait fort à désirer que le talent eût été partout égal à l'empressement qu'on a mis à accourir.

Comme toujours, le paysage domine ; c'est la toile de la bourgeoisie, qui n'a pas de galeries, qui ne saurait placer dans ses salons de grands tableaux de batailles ou d'histoire. Dans les tableaux de guerre, il faut que le champ de bataille s'étende, que les armées se développent, que les positions soient bien indiquées, les obstacles à surmonter bien déterminés, afin que nous puissions juger quels efforts aura dû faire pour vaincre l'armée à laquelle nous nous intéressons. Quelque réduits que soient les hommes, les chevaux, les armes et tout le matériel guerrier, il faut de grandes toiles pour peindre de tels sujets. Dans les tableaux historiques où l'action a quelque importance, nous aimons à voir les personnages de grande nature ou du moins s'en rapprochant ; quelque exactes que soient les proportions, on hésite, on doute, devant ces hommes de quelques pouces exprimant la haine, l'amour, la vengeance, toutes

les passions qui agitent le plus fortement la nature humaine. Voilà certainement ce qui fait la vogue du paysage, se pliant à toutes les exigences, à toutes les dimensions, flattant nos souvenirs en nous rappelant les sites que nous avons parcourus, et nous bercant dans une sorte de mollesse par la douceur des sensations qu'il éveille. Après le paysage, ce qui domine au salon c'est le tableau de genre ; peu de grandes toiles ; l'art religieux est à peine indiqué par quelques Christs et par des figures de femmes qui ont la prétention d'être des vierges ; plus de plâtres que de marbres, et deux bronzes, échantillon d'un art qui n'a pas été encouragé à Lyon. Cependant l'impression n'est pas défavorable, et s'il y a beaucoup de toiles qui auraient dû rester à la porte, il y a aussi beaucoup de jolies choses qui attirent l'attention et sont regardées avec plaisir.

Mais avant de commencer notre examen, de dire si nos artistes ont progressé, s'ils ont tenu tout ce qu'ils promettaient, quels talents nouveaux se sont révélés, quels talents anciens ont déchu, nous désirons nous arrêter un moment dans la cour du Palais-des-Arts, dont la restauration intelligente marche avec trop de lenteur à notre gré, et rappeler la statue du major Martin que nous voyons depuis long-temps, abritée sous une arcade.

Les hommes qui ont une fois montré du génie n'ont plus le droit de rester stationnaires ; la voix publique leur crie à l'oreille : Marche ! marche toujours ! et malheur à l'artiste qui s'endort sur sa gloire, se montre inférieur à lui-même et déçoit les légitimes espérances qu'il avait données. Que l'on montre à un étranger les marbres charmants dus au ciseau de Foyatier et qui ornent notre musée statuaire, qu'on lui rappelle ce magnifique Spartacus qui fut un jour, un seul, hélas ! la personnification d'une révolution, et qu'on le mène ensuite devant les statues du major-général Martin et de Jacquard, il ne pourra jamais croire que ces deux derniers morceaux soient de l'auteur des premiers ; il se demandera si cet homme n'a point d'amis pour le conseiller, pour l'arrêter sur la pente fatale où il glisse, dans la route où il s'égare, ou si l'amour-propre du statuaire ne veut pas écouter les avis, ou bien encore si quelque fatale pensée l'empêche d'étudier la nature vivante, s'il croit pouvoir se passer de modèle ; et alors il criera à cet homme : Brisez votre ciseau et ne vous perdez pas !

pairs, M. Guizot a été questionné sur ce point ; il a répondu que l'Angleterre avait consenti à examiner de nouveau le principe des traités de 1831 et de 1833, et que des négociations étaient entamées. Cette déclaration de M. Guizot vient d'être démentie de la manière la plus formelle par le *Times*, journal qui doit être d'autant mieux informé que c'est à sa publicité que M. Guizot a recours quand il a besoin de justifier ou d'expliquer les actes de sa diplomatie. Voici comment cette feuille s'exprime :

« Nous sommes surpris que les ministres aient parlé de manière à faire croire que des négociations seraient entamées sur la question du droit de visite. Le gouvernement britannique ne demande sans doute pas mieux que de faire droit aux griefs auxquels ont donné lieu les traités de 1831 et de 1833 ; mais aussi longtemps que l'on n'aura pas trouvé de moyen plus efficace pour supprimer la traite, les traités de 1831 et de 1833 seront considérés par nous et par les autres nations européennes comme faisant partie du droit public européen. »

Voilà qui est précis et clair, et qui n'indique pas que jusqu'à présent les négociations aient été poussées bien loin, en admettant qu'il y ait eu négociation. C'est ce que l'on devra demander à M. Guizot, et, si on le lui demande, si on obtient de lui la communication des correspondances qui pourront établir à quoi en est cette affaire, nous sommes certains qu'on aura bientôt acquis la certitude que jusqu'à ce moment rien de sérieux n'a été tenté pour donner satisfaction au vœu unanimement exprimé par les chambres. S'il en est ainsi, il faudra donc reconnaître que M. Guizot s'est moqué de ce vœu, et les chambres auront à voir comment leur dignité peut s'accommoder d'un pareil mépris pour leurs volontés et leurs commandements.

Si l'opposition veut tirer de cette affaire tout le parti qu'il est possible d'en tirer en mettant de côté toutes les ridicules terreurs qu'on ne manquera pas d'évoquer pour intimider le parlement, elle embarrassera M. Guizot ; nous disons plus, elle rendra son maintien impossible.

Il va se passer à Uzès quelque chose d'assez plaisant. Les électeurs de cet arrondissement, convoqués pour donner un successeur à M. Teste père, songent à se choisir pour représentant M. Teste fils, déjà député d'Apt. Voici ce que publie à ce sujet la *Gazette du Bas-Languedoc* :

« Nous apprenons que, dans une réunion tenue à la préfecture, des électeurs influents de l'opinion ministérielle d'Uzès, n'ayant pu parvenir à se mettre d'accord sur le choix d'un candidat, ont résolu de porter leurs suffrages sur M. Teste fils, bien que cette nomination ait paru irrégulière et illégale. »

En effet, il est peut-être sans exemple que l'on soit allé prendre un député en exercice pour en faire un candidat.

On avait supposé qu'avant de se transporter dans le fief électoral de son père, M. Teste aurait voulu faire colorer sa désertion par l'avancement à la cour des comptes qui lui est promis, et qui l'eût soumis à la réélection d'usage. Il devenait libre alors de profiter de la chance qui lui était offerte à Uzès, et sa mutation, sans être pour cela plus convenable, eût été plus strictement légale. Mais qu'est-ce que la loi, qu'est-ce qu'un scrupule aussi mesquin, quand on délibère dans une préfecture, et qu'il s'agit d'obliger un magistrat de la cour des comptes, fils d'un président de la cour de cassation ? La loi est-elle faite pour ceux qui l'appliquent ? On s'est dé livré aujourd'hui du joug des vieux préjugés.

L'élection étant reconnue irrégulière et illégale par les courtiers mêmes de M. Teste, l'annulation en sera la conséquence inévitable ; mais d'ici là le député d'Apt se sera mis probablement en mesure d'obtenir et la place convoitée et l'ordonnance de réélection. Il en est de cette affaire comme de celle d'un autre magistrat nommé à Vitry-le-Français aux dernières élections générales, en remplacement de M. Royer-Collard. L'élection était illégale, et chacun le savait, le magistrat venant à peine de donner sa démission des fonctions qu'il remplissait dans la même ville. Deux fois de suite il y eut annulation ; à la troisième fois, le délai voulu étant expiré et la condition d'éligibilité remplie, l'ex-magistrat vint s'asseoir fièrement sur les bancs de cette chambre qui n'avait pas eu le courage de blâmer l'exemple donné par lui et par les électeurs de son collège.

Or, l'on voit aujourd'hui si cet exemple a porté ses fruits. On sème l'illégalité, il en sort des moissons d'abus.

Paris, le 11 janvier 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il y a à la chambre deux espèces de députés : il y a des hommes dévoués et désintéressés, qui remplissent leur devoir avec conscience, qui vivent de peu à Paris, et qui, même en vivant de peu, sont encore obligés chaque année de sacrifier une partie de leur patrimoine ; il y en a d'autres qui agissent tout autrement : ils exploitent leur vote et savent en toute circonstance lui faire rendre tout ce qu'il peut rendre. Tantôt c'est une place qu'ils

La statue du major-général Martin ne rappelle en rien le talent de M. Foyatier ; à l'exception de la tête, qui ne manque ni de finesse ni d'énergie, mais qui est celle d'un homme en colère, c'est une œuvre sans goût. Les jambes sont du plus mauvais effet, l'une d'elles surtout qui n'a point de forme. Le manteau est d'une étrange pesanteur ; les bords inférieurs en sont quatre fois plus gros que nature, et, quelque grand que soit l'individu qui le porte, il est impossible qu'il n'en soit pas écrasé. La draperie formée par ce manteau manque de souplesse, n'a rien de gracieux ; l'un des plis, à vive arête, part de dessous le bras gauche et vient se terminer sur le genou droit, en faisant ainsi sur la partie qu'il parcourt une saillie d'une raideur désespérante.

Le Jacquard est d'un effet plus pitoyable encore : rien qui retrace la nature souffreteuse, la bonhomie, la simplicité de l'ouvrier qui, toujours méconnu, même à la fin de sa vie, a rendu à la fabrique de si grands services ; au lieu d'une statue élevée à la mémoire d'un homme de mérite, c'est la plus triste parodie d'une glorification. Mais à quoi bon nous étendre à ce sujet ? à quoi bon répéter les légitimes critiques qui ont été faites de l'œuvre de M. Foyatier ? L'inattention du public qui passe aux pieds du Jacquard sans daigner le regarder est une satire plus cruelle que tout ce que nous pourrions dire nous-mêmes. Laissons dormir un passé que nous ne pouvons plus empêcher, occupons-nous de l'avenir qu'il importe de faire meilleur que le présent, et, en disant la vérité à tous, prévenons le retour des fautes que nous déplorons aujourd'hui. C'est la faute de notre administration municipale si des œuvres comme le Jacquard de M. Foyatier déparent nos places. Il ne s'agit pas de savoir si telle ou telle statue sera le produit d'une souscription, et si on aura, sous ce vain prétexte, le droit de hisser sur un piédestal un bronze ou un marbre informe qui feront sourire de pitié tous les passants ; l'administration a le droit et le devoir de juger une œuvre avant de lui accorder les honneurs de la place publique, d'instituer une commission permanente, choisie parmi les artistes les plus distingués, et sans l'avis de laquelle on ne prendrait aucune détermination concernant les arts. Protectrice de ces arts qui sont la gloire d'un peuple, l'administration ne saurait se montrer trop sévère ; car elle ne doit offrir aux regards rien qui choque le bon goût, rien qui puisse égarer les jeunes gens qui ont besoin d'étudier de

n'ont pas méritée qu'ils se font donner ; tantôt c'est une fourniture sans adjudication qu'ils sollicitent et qu'ils obtiennent ; tantôt enfin c'est une concession de canal ou de chemin de fer que le ministère leur accorde à des conditions très-avantageuses, ce qui vaut encore mieux pour eux que les places les plus lucratives du budget. Exploiter ainsi son mandat est une excellente chose, et nous ne sommes pas surpris que les gens d'affaires recherchent aujourd'hui la députation en vue de pouvoir faire prospérer leur industrie et grossir leur fortune.

Le collège électoral de Louviers doit se réunir le 13 de ce mois pour donner un successeur à M. Passy, nommé pair de France. Deux candidats seulement étaient d'abord en présence, l'un poussé par le parti conservateur, l'autre porté par l'opposition. La lutte paraissait devoir se passer entre ces messieurs, lorsqu'est survenu un troisième candidat que ses amis présentent comme bien préférable aux deux autres, car, s'il est nommé, il dotera la ville de Louviers d'un embranchement de chemin de fer. Ce candidat, c'est M. Charles Laffitte. On pourrait croire, au nom qu'il porte, que M. Charles Laffitte ne saurait aller s'asseoir ailleurs que sur les bancs de la gauche. Il n'en est rien. M. Charles Laffitte, qui, grâce à la grande renommée de son oncle, a fait une rapide et brillante fortune, n'a aucun des instincts démocratiques qui sembleraient devoir le rattacher à l'opposition. Comme si son origine plébéienne était un fardeau pour lui, il a cherché à s'en débarrasser, et il y a quelques mois, en se faisant tréror comte à l'occasion de l'inauguration du chemin de Rouen, dont il est le directeur. Aujourd'hui, s'il veut être député, ce n'est point pour faire de la politique, c'est pour faire des affaires. Déjà concessionnaire des lignes de Paris à Rouen et de Rouen au Havre, il convoite celle de Paris à Lyon. S'il était député, il augmenterait ses chances de l'obtenir. Voilà pourquoi il s'est fait présenter aux électeurs de Louviers, qu'on cherche à rendre favorables à sa candidature en leur disant qu'au fond de l'urne il y a, s'ils le veulent bien, un embranchement de chemin de fer.

Nous espérons que les électeurs de Louviers ne se laisseront pas prendre à cette amorce. C'est bien assez déjà qu'il y ait à la chambre MM. de l'Espée, Benoît, Talabot, etc., ostensiblement engagés dans des affaires industrielles auxquelles ils seraient sans doute restés étrangers sans leur qualité de députés ; il est inutile qu'on grossisse cette phalange de gens d'affaires qui dictent leurs conditions au ministère, et auxquels le ministère est trop souvent forcé de céder, car comment résister et se faire des ennemis quand on ne s'appuie que sur une majorité de quelques voix ?

Bulletin de la Bourse du Paris du 11 janvier 1844.

Avant l'ouverture, on a fait une seule partie de 1,500 fr. à 82 50, puis on a offert à 82 47 1/2, et une forte vente a été faite à 82 43.

Au parquet, la rente a ouvert à 82 45, et en quelques instants elle est tombée à 82 35 ; elle est ensuite remontée à 82 40.

Cinq pour cent	124 30	Trois pour cent belge	» »
Quatre et demi pour cent	112 50	Banque belge	660 »
Quatre pour cent	» »	Caisse Laffitte	1110 »
Trois pour cent	82 50		
Actions de la Banque	3250 »		
Obligations de Paris	1105 »		
Rentes de Naples	106 40		
Etats Romains	105 1/4		
Dette active d'Espagne	» 00		
Cinq pour cent belge	105 1/2		

CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen	850 »
Paris à Orléans	833 »
Rouen au Havre	650 »
Strasbourg à Bâle	220 »

Tous les jours, de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, M. le duc de Nemours donne audience, au pavillon Marsan, aux généraux, aux officiers supérieurs, aux pairs, aux députés et aux administrateurs qui ont des communications à lui faire, des faveurs ou des grâces à obtenir au ministère de la guerre.

De son côté, M. le prince de Joinville, ainsi qu'on devait bien s'y attendre, a pris la haute main sur les affaires de la marine.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

Nous avons rendu compte des tentatives nouvelles qui s'étaient manifestées dans le Morbihan de la part de plusieurs réfractaires. A l'occasion de ces événements, M. de La Rochejacquelein, député du Morbihan, a écrit une lettre dans laquelle, donnant aux faits une couleur toute différente, il imputait aux gendarmes une tentative de meurtre sur des individus sans défense.

Le *Morbihan*, journal de Vannes, repousse énergiquement ces insinuations, qui sont formellement démenties par tous les documents de l'instruction. Le *Morbihan* termine ainsi sa réponse :

« Est-ce à la population paisible du Morbihan que vous avez la prétention de persuader de semblables contes ? Etaient-ils sans armes ces réfractaires qui accueillaient à coups de fusil le brigadier Déramon et ses camarades, en la commune de Remungol, et qui assassinaient ce brave sous-officier ? Etaient-ils sans armes ces réfractaires qui blessèrent si grièvement le gendarme Laurent, lors de l'arrestation de Mathurin Alise ? Etaient-ils sans armes ces réfractaires qui délivrèrent, par la force et à coups de fusil, leur camarade Pascaud, sur la route de Muzillac, et leur camarade

bons modèles.

M. Foyatier avait offert d'abord de limer quelques parties de sa statue, mauvaise plaisanterie qu'un artiste ne devrait pas faire à des hommes sérieux. L'épaisseur du bronze n'eût pas suffi ; elle eût disparu tout entière sans améliorer l'œuvre, car le vice est dans le modèle. Plus tard M. Foyatier a offert de refaire son Jacquard sans réclamer d'honoraires, mais à la condition de laisser la statue actuelle à la ville, qui la vendra pour en faire des cloches ou des canons, et qui paiera le bronze nouveau. Quelque répugnance que nous ayons à entrer dans ces détails, nous le devons dans l'intérêt de nos finances, dans l'intérêt de l'art, et nous protestons contre un pareil marché, qui peut devenir fort onéreux à la ville ; nous protestons, non seulement en notre nom, mais au nom de vingt artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, hommes de lettres, architectes, tous hommes de goût, qui nous ont chargés de faire entendre la vérité, et qui pensent que M. Foyatier, s'il a quelque souci de sa gloire, doit briser sa statue et en faire une autre sans débattre le prix d'un travail si mal fait une première fois, après avoir toutefois soumis son modèle au jugement du public et d'une commission.

Nous insistons sur ce dernier point, et on le comprendra si on veut se rappeler que le plâtre du major Martin fut assez long-temps exposé et que le bronze n'est guère meilleur que le modèle. Si M. Foyatier n'est pas assez artiste pour comprendre la nécessité de faire ce que nous lui indiquons, si le soin de sa réputation ne le domine pas assez pour l'emporter sur des considérations d'un ordre inférieur, que l'on enlève la statue informe de Jacquard et qu'on charge un artiste d'en faire une autre.

Les communes tendent à avoir une vie qui leur soit propre ; il faut qu'elles encouragent les arts qui rehaussent l'éclat des grandes époques. Aujourd'hui que le peuple est souverain, c'est à lui d'inspirer, de protéger les artistes ; mais il importe de le faire avec intelligence. Encourager ce qui ne porte pas un caractère de grandeur, de noblesse, de beauté, c'est manquer le but, c'est tuer l'art et non le servir.

La statue reproduisant la forme humaine, soit qu'elle reste isolée, soit qu'elle se groupe avec d'autres statues pour former un ensemble, est regardée comme le terme de l'art ; aussi voit-on la sculpture aboutir toujours à la statuaire comme à son complément naturel, à travers les diver-

Catric, sur la route de Locminé, blessant grièvement trois militaires du 4^e de ligne ?

» Etaient-ils sans armes ces réfractaires qui, marchant sous le drapeau blanc de Henri V, le 16 décembre dernier, dans le bois de Rohobon, assaillirent à coups de fusil les gendarmes qui passaient sous la conduite du brigadier Louis, percèrent son cha peau de plusieurs balles, et le manquèrent d'un coup de pistolet tiré à bout portant ? Etaient-ils sans armes ces réfractaires qui, le 21 décembre dernier, tirèrent sur deux gendarmes dans la commune de Saint-Allouestre ? Etaient-ils sans armes ces réfractaires qui, le 28 décembre, ont arrêté quatre habitants de Ploërmel, sur la grande route de Josselin à Locminé, et se sont fait donner de l'argent ?

» Ce n'est plus ici à la gendarmerie que vos protégés s'adressent ; leurs victimes sont des habitants du chef-lieu de l'arrondissement que vous représentez. Et, chose importante à constater, les armes dont les assaillants étaient nantis sont des pistolets à deux coups, précisément comme ceux dont les réfractaires se sont servis lors de l'attentat qui a coûté la vie à Colombran-Gillet.

» Si M. le député de Ploërmel avait bien compris la position de son parti dans le Morbihan, il n'eût pas écrit la lettre à laquelle nous répondons ; il eût agi avec plus d'adresse ; il eût réglé sa conduite sur celle du journal légitimiste du pays. Ce dernier a suivi une marche toute différente et sans contredit plus habile. En effet, il ne nie pas que les gendarmes aient été l'objet d'une attaque à main armée ; il reconnaît volontiers que Gillet et ses compagnons sont des malfaiteurs et des assassins ; il se borne à soutenir que son parti est étranger à toutes ces criminelles tentatives. Nous allons répondre en quelques mots à la *Vigie* par les questions suivantes :

» N'est-il pas vrai que les réfractaires sont armés ?

» N'est-il pas vrai que plusieurs d'entre eux portent des pistolets à deux coups ?

» N'est-il pas vrai que nos cultivateurs n'osent pas les dénoncer, dans la crainte de terribles représailles ?

» Qui fournit des armes aux réfractaires ?

» Qui leur fournit de la poudre et des balles ?

» Qui leur remet des drapeaux blancs avec cette inscription : *Vive Henri V !*

» Qui leur paie régulièrement leur solde ?

» Qui leur paie jusque dans les prisons, quand ils sont arrêtés ?

» Qui leur donne l'hospitalité ?

» Et lorsque la justice a eu prononcé contre Le Divehat entre autres la peine des travaux forcés à perpétuité, et en outre l'exposition publique, qui donc est parvenu jusqu'au pouvoir suprême et a fait obtenir à ce brigand, souillé des crimes les plus lâches, la remise de cette dernière peine ?

» Qui donc, en présence du public indigné, venait en pleine audience saisir et presser la main de Le Divehat ?

» Comment se fait-il que les derniers attentats qui se sont succédé coup sur coup aient suivi immédiatement le retour de certains personnages de leur voyage à Londres ? »

Le maire de la commune de Darvoÿ (Loiret) vient de donner sa démission. Voici la déclaration chevaleresque qu'il a envoyée à la préfecture :

« Le gouvernement a cru devoir retirer sa confiance à ceux de mes collègues qui ont eu le bonheur de se rendre auprès de Mgr le duc de Bordeaux. J'y étais aussi... de cœur. Je suis dans la même catégorie ; je ne veux point renier mes principes. J'encombre la même disgrâce, et dès ce moment je ne suis plus maire de la commune de Darvoÿ. »

Ainsi, voilà le fruit des avances que le gouvernement de juillet a faites aux légitimistes : ceux qui n'ont pu se rendre auprès du duc de Bordeaux déclarent qu'ils y étaient... de cœur.

M. Guizot s'est plaint à la chambre des pairs de l'immense scandale qui avait été donné en cette circonstance. Mais qu'y a-t-il d'aussi scandaleux que la nomination aux fonctions publiques des hommes du passé par les hommes de juillet ? Vous l'avez voulu ; vous êtes trahis : tant pis pour vous !

Le gérant du journal légitimiste *la Nation* a comparu le 10 devant le juge d'instruction. Indépendamment du numéro du 28 décembre, qui a été saisi, trois autres numéros sont incriminés : le numéro du 30 novembre, pour une lettre de M. Benjamin Laroche à M. de Châteaubriand ; le numéro du 14, pour une lettre du même écrivain portant ce titre : *A Henri de France* ; le numéro du 15 décembre, pour un article signé *Lepoitevin Saint-Alme*, portant pour titre : *M. le duc de Bordeaux à Londres*.

M. Gustave de Beaumont continue dans le *Siècle* la publication de ses *Lettres sur la session*. Celle que contient le *Siècle* d'aujourd'hui présentent des idées utiles et véritablement démocratiques. M. de Beaumont établit qu'il faut à l'enfant de l'ouvrier (trois choses : une salle d'asile où il se réfugie, une loi qui le protège

ses époques par lesquelles elle a passé depuis que le premier ciseau tailla une première moulure sur les pierres d'un édifice. Il est facile de se rendre compte de cette tendance : c'est que l'homme est le plus parfait des êtres organisés ; c'est qu'il ne suffira pas de saisir sa forme extérieure, comme on ferait de celle d'un fruit, pour avoir réellement reproduit cet homme. La vie doit apparaître sous la matière, et, ce qui est plus que la vie, le bonheur, le courage, la haine, l'espérance, tous les sentiments généraux qui s'emparent du cœur de l'homme, toutes les passions qui le font battre.

L'art a eu ses phases ; il a orné les temples, les palais, reproduit des formes fantastiques ou abstraites dont la création lui appartenait parce qu'il n'y avait rien de déterminé, rien d'arrêté dans les croyances qui inspiraient le ciseau ; d'étrange, de bizarre, la statuaire devint digne, calme, mais froide sur un point du globe, tandis que sur l'autre elle s'attachait principalement au culte de la beauté extérieure qu'elle divinisait, en faisant en effet découvrir Dieu sous l'élégance, la majesté et la force.

L'art chrétien s'attacha au Christ qui venait régénérer le monde ; il reproduisit les martyrs, les saints, et chercha tout succès dans la pensée religieuse.

Aujourd'hui que toute croyance religieuse va se perdant, la statuaire orne encore quelques temples d'une architecture étonnée de se voir de notre époque, quelques palais qui ne sont plus fermés à la foule ; mais il faut le dire avec regret, la statuaire est devenue un art personnel, destiné à satisfaire la petite ambition, l'amour-propre, la vanité individuelle, à reproduire les traits de quiconque peut la payer. Les villes seules, en élevant des statues à leurs grands hommes, donnent encore à l'art une noble mission, celle de perpétuer le souvenir de ceux que recommandent leurs services, leurs vertus, leur génie. C'est moins pour flatter celui qui est descendu dans la tombe que pour stimuler ceux qui survivent qu'on dresse sur nos places les monuments glorieux ; mais si l'on veut que de nobles exemples soient imités, dépassés, il ne faut pas que la statue accordée à une tombe soit ridicule et fasse sourire de pitié. Quand on suit à Rome comment le sénat mettait quelques uns des empereurs au rang des dieux, personne n'envia plus cet honneur.

KAUFFMANN.

contre un travail prématuré, et une école gratuite. Il suit l'enfant dans son développement, et fait toucher du doigt toutes les plaies sociales qui le menacent.

« Il tombe malade, dit M. de Beaumont : qui le soignera, qui le soignera, pendant qu'il dépense sans rien gagner ?

« Il a besoin de crédit : où en trouvera-t-il, si ce n'est auprès des monts-de-piété usuraires ?

« Un procès inique lui dispute le denier que son père lui a transmis en mourant : comment le défendra-t-il devant une justice qui ne s'ouvre que pour le riche ?

« Un procès plus inique encore lui dispute le salaire de ses sueurs : qui le jugera avec équité ? et quel tribunal a-t-on établi qui mérite sa confiance ?

« Le soupçon d'un délit ou d'un crime l'a fait arrêter, car le soupçon, pour le pauvre, c'est la prison : qui l'y préservera de l'effroyable contagion qui souille nos prisons ? que va-t-il devenir en recouvrant sa liberté ? Mais je suppose qu'il échappe à tous ces maux ; je suppose qu'il ne soit jamais interrompu dans son travail par aucune maladie ; que, son salaire ne lui manquant jamais, il n'ait aucun besoin de crédit ; qu'aucun procès inique ne lui soit suscité, qu'une prévention injuste ne vienne point l'arrêter à la liberté ; en un mot, je suppose sa vie exempte de tous les accidents qui malheureusement remplissent la vie de l'homme pauvre : voyez encore quel est son destin. Depuis l'âge de sept ans, il travaille, gagnant quatre ou cinq sous par jour, puis dix, puis quinze ; et, le jour où enfin il est homme, arrive une loi dure qui s'empare de lui, le fait soldat et lui prend huit ans d'existence sans rien lui rendre en échange d'un sacrifice qui est souvent celui de sa vie et qui est toujours celui de son temps de plus grande force et de plus grande activité.

« Il revient cependant après ces six ou huit ans qui ont brisé sa triste carrière, sa profession, ses moyens d'existence ; il rentre dans l'atelier, il y recommence la vie. Est-ce la vie d'un homme libre ou celle d'un esclave ? Je réponds que c'est la vie d'un homme libre, car il vit dans une société où les institutions doivent offrir un remède pour de pareilles misères. »

Le gérant de la *Gazette de France*, M. Méry, a été condamné par défaut à deux années de prison et 6,000 fr. d'amende.

Le gérant de la *Quotidienne*, M. de Vaugrigneuse, qui avait accepté les débats, a été condamné à un an de prison et 8,000 fr. d'amende.

Nous lisons dans la *Revue Indépendante* :

« Il semble que M. Laffitte ait voulu se charger lui-même de répondre au discours de la couronne. Les murmures de la chambre ont couvert sa voix, mais le public l'a applaudi. Il ne s'agit point d'examiner, comme l'on fait les journaux du ministère, si M. Laffitte, avant d'installer au fauteuil l'optimisme de M. Sautet, avait le droit de faire une harangue. Il a commis peut-être là une hérésie constitutionnelle, c'est très possible, et nous, en sommes vivement affligés dans l'intérêt de ceux qui croient à l'immortalité de notre forme politique. Remarquons cependant que M. Laffitte se trouvait dans une position spéciale. Faut-il le rappeler que la révolution de juillet est sortie armée de son hôtel ? C'est dans son foyer que le cri de guerre contre l'ancienne dynastie fut d'abord prononcé. La France peut reprocher à M. Laffitte cette révolution dont il a protégé le berceau et qui a été si stérile pour le pays : il faut bien permettre à l'honorable vieillard de rappeler à la dynastie qu'il a poussée vers le trône ses engagements et ses devoirs. Affirmer le contraire, c'est nier la nature de ce grand mouvement de juillet et réduire à une intrigue de palais cette insurrection populaire, si généreuse dans son principe ; c'est vouloir rejeter la France dans le Bas-Empire.

« La chambre des députés saura-t-elle comprendre qu'elle s'annéantirait elle-même en acceptant une pareille transformation ? Nous n'osons pas trop le croire. La majorité paraît disposée à marcher à la suite du ministère, quoiqu'il lui inspire parfois des répugnances assez vives. Quant à l'opposition, il semble qu'elle veuille se tenir debout à la porte de la chambre, comme autrefois les tribuns de Rome à la porte du sénat, et s'adresser surtout au pays.

« Les députés qui suivent le mouvement de l'opinion publique paraissent, en effet, reconnaître de plus en plus que la France s'isole de la tribune, comme s'il n'y avait là qu'une académie de plus. On a pu remarquer que depuis quelques jours les membres les plus distingués du parlement recherchaient les occasions de s'adresser directement au public. Une grande question, celle des fortifications, est venue préoccuper l'attention des citoyens ; M. Arago l'a traitée dans la presse. La liberté de l'enseignement, qui doit être discutée dans la chambre, a été examinée par M. de Lamartine dans le *Bien Public*, et quelques collègues de l'illustre écrivain lui ont répondu dans d'autres journaux, pendant qu'un autre député, M. Corne, publiait lui-même un livre sur cette question fondamentale. M. de Beaumont, de son côté, a inséré dans le *Siècle* une série de lettres qui touchent à la plupart des problèmes dont la solution doit être demandée aux chambres.

« Ainsi, nous pouvons le dire, la vie politique se déplace. Pendant que le Luxembourg vote à la hâte, sans se donner même le plaisir de parler, cet éternel plaisir des vieillards, et que le Palais-Bourbon prépare ses longs discours, les députés se jettent dans la presse pour parler à la France. »

Afrique française.

ORAN, le 23 décembre. — Ce qui restait à Oran du 9^e léger, un bataillon à peu près, s'est mis en marche le 21 au soir pour Tlemcen. Le 23, à midi, on a fait partir pour la même destination ce qui restait du régiment de chasseurs d'Afrique et le maghzen. Ce dernier corps est parti enseigneurs déployés, ayant à sa tête le chef d'escadron d'Estérazzi, chef du bureau arabe à Oran.

On présume que ces troupes vont coopérer avec celles de la division de Tlemcen que commande M. le général Bedeau, lesquelles manœuvrent en ce moment du côté de la Tafna. Les Arabes de ce pays montagneux, quoique ayant fait leur soumission depuis longtemps, ont parfois des différends avec nous et font souvent de l'opposition aux chefs que nous leur avons donnés. Nous pensons aussi que ces mouvements de troupes se rattachent au projet d'expédition contre Abd-el-Kader. On veut, en outre, régulariser l'organisation des tribus et faire une démonstration pour leur prouver que nous avons la ferme intention de les tenir sous notre obéissance.

Le courrier de Tlemcen n'était pas encore arrivé ce matin à neuf heures, et le bruit court que des Douaires venant de Tlemcen ont été pillés sur la route.

M. le lieutenant général de Lamoricière partira incessamment pour Mascara, en compagnie de M. l'ingénieur civil. Cet officier-général visite en ce moment tous les établissements.

Le bateau à vapeur *L'Euphrate*, arrivé à Mers-el-Kébir le 18, reste en station sur ce point.

Le brick *le Cerf* est parti pour Toulon le 20. Les habitants de Mers-el-Kébir ont vu partir ce bâtiment avec regret.

Le bateau à vapeur *le Grandeur*, arrivé d'Alger le 21 avec 154 passagers, repart ce soir.

Du 31. — M. le lieutenant-général de Lamoricière est parti le 26 pour le Sigg et Mascara, afin d'aller reconnaître divers travaux d'utilité publique que l'on doit faire exécuter.

Les divers chefs de service s'accordent à dire que M. de Lamoricière entend parfaitement les affaires, et qu'il ne les expose pas à voir parfois leur travail refusé comme ayant été ordonné par une autorité n'ayant pas les attributions nécessaires.

Le 27, *L'Euphrate* a embarqué le dépôt du 6^e léger, qu'il transporte à Tenez.

Le courrier de Mascara a apporté la nouvelle d'une razzia opérée par la colonne aux ordres du général Tempourre sur les Beni-Giaffras. On a fait 300 prisonniers, pris 4,000 moutons, 200 bœufs, 200 chameaux, 200 chevaux et un butin considérable.

La colonne de Tlemcen était rentrée dans cette ville à la date du 27. La cavalerie sortie d'Oran y entra le 28. C'est contre les Ouallassas que la colonne aux ordres du général Tempourre s'était portée.

Le chef de cette tribu, ne payant point l'impôt, avait en outre retenu des grains appartenant au beylick, et il ne se montrait pas disposé à les restituer. Il montrait aussi du mauvais vouloir et refusait d'exécuter les ordres qui lui étaient envoyés de Tlemcen.

Boulnoir, l'instigateur de divers actes d'insubordination, s'est sauvé avec son cheval et sa femme, qui est peut-être la cause première de nos démêlés avec ce chef. C'est en effet depuis que cette femme avait été enlevée et conduite à Tlemcen que Boulnoir manifestait des intentions hostiles.

Les espions sont à la recherche d'Abd-el-Kader.

La frégate *l'Andromède*, arrivée de Toulon le 27, a mis à terre 162 passagers militaires.

Le bateau à vapeur *la Chimère* est arrivé en courrier d'Alger le 28. Il repart ce soir.

C'est le 3 janvier que la cour royale a commencé de s'occuper de l'affaire Lafontaine, de Vialba et Gallula ; les deux derniers sont accusés d'avoir pris part aux manœuvres coupables dont se trouve inculpé M. Lafontaine, commissaire de police central d'Alger.

La cour a eu d'abord à s'occuper d'affaires peu importantes, mais qui ont néanmoins demandé du temps ; c'est pourquoi l'on n'a pu seulement que donner lecture de l'acte d'accusation, qui est fort long, et qui articule trois chefs : concussion, corruption et détention arbitraire. Les défenseurs ont ensuite pris la parole et ont conclu à ce que le tribunal se déclarât incompétent. De son côté, M. l'avocat-général a demandé à la cour à ce qu'elle passât outre et à ce que l'affaire fût jugée au fond.

La cour reprendra cette cause jeudi.

Le 1^{er} janvier, l'Espagnol Canellas, cordonnier, récemment congédié de la légion étrangère, se trouvant sur l'esplanade Bab-el-Oued où s'étaient réunis un grand nombre d'indigènes, prit querelle avec un Maure nommé Mohammed-ben-Aly, qui se refusait à lui changer une pièce de monnaie. Après s'être poussés et repoussés réciproquement, Canellas tira de sa poche un énorme couteau et en porta un coup au Maure ; la blessure est sans gravité, et Canellas a été mis en état d'arrestation.

Dans une rixe, qui a eu lieu à Douéra, le 1^{er} janvier, entre des Maltais, le nommé Cail Domingue, d'origine espagnole, a reçu un coup de stylet à la poitrine ; il a été immédiatement transporté à l'hôpital de cette localité.

Chronique.

LYON.

La compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne, à laquelle il est si difficile d'imprimer une impulsion quand il s'agit d'autre chose que de ses intérêts directs et surtout lorsqu'il est question de satisfaire à ses obligations envers les administrations publiques, après toutes sortes de délais et de difficultés, a enfin commencé à mettre la main à l'œuvre pour la reconstruction du pont de la Mulatière, à laquelle l'état concourt pour 500,000 fr.

Néanmoins, les travaux marchent avec lenteur et sont contrariés par des objections de détail. Cependant le temps presse et une effroyable catastrophe devient tous les jours plus imminente. Peut-être ne faut-il rien moins que cela pour stimuler l'indolence de cette compagnie, ou pour triompher de sa mauvaise volonté.

Un exemplaire de la liste des fabricants et chefs d'atelier appelés à élire les membres du conseil des prud'hommes est déposée dans nos bureaux, où l'on pourra en prendre connaissance.

Le nommé Carillon (Nicolas), natif de Vellefaure (Haute-Saône), ex-soldat au 3^e léger, et la dame Elisabeth Melchior, veuve du sieur Frédéric Riff, marchand bonnetier à Lyon, dont la recherche a été demandée dans leur intérêt, sont invités à se présenter au bureau de la police municipale, à l'Hôtel-de-Ville, de neuf à quatre heures du soir.

L'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a reçu, dans sa dernière séance, l'*Album du Lyonnais*, publié sous la direction de M. Boitel, par M. Leymarie, et l'ouvrage de M. Rittiez, intitulé *Idéologie politique* ; ces deux ouvrages ont été mis au rapport. L'académie a reçu également le rapport de M. Terme, maire de Lyon, sur la fourniture d'eaux potables à la ville ; ce travail a été renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Soulaeroix, recteur de l'académie ; Clerc, ancien professeur de mathématiques ; Pravez, docteur-médecin, ancien élève de l'École Polytechnique ; Monfalcon, médecin de l'Hôtel-Dieu, et Hénon, médecin, secrétaire de la société d'agriculture. La commission devra, conjointement avec le bureau de l'académie, apprécier l'ouvrage de M. Terme et en rendre compte prochainement.

DÉPARTEMENTS.

La neige a fait enfin son apparition sur les montagnes du Jura.

— On lit dans le *Courrier de la Côte-d'Or* :

« Un négociant qui faisait à Saulieu des affaires très-étendues vient de prendre la fuite en laissant un passif considérable. » Cette catastrophe a vivement ému le commerce de Saulieu. »

Tribunaux.

UN ARTICLE DE MODE.

A l'appel de la cause de la dame Rosalie Cormant, on voit s'avancer vers le banc de la 6^e chambre une vieille femme dans une toilette incroyable. O respectable dame Cormant, sur quelle gravure de mode avez-vous pris le modèle de cette robe à volants chinois, de cette manière de draper votre vieux châle de faux tartan et surtout, par charité, veuillez nous révéler dans quelle

contrée sauvage, dans quelle île Marquise on porte la coiffure bizarre qui orne votre vénérable chef !... Quel nom donner à cette coiffure excentrique ? Est-ce un bonnet ? est-ce un chapeau ? est-ce un cornet, un entonnoir de satin ? Quelle ténébreuse rédactrice de modes osera donner un nom à cet objet sans forme ?

En l'examinant avec scrupule, on reconnaît pourtant que cela a pu être, dans un temps plus ou moins reculé, une capote de satin noir ; mais la manière dont elle est posée sur la tête jette l'observateur dans un dédale de perplexités fort pénibles. Cette capote fort étroite, désignée jadis par le joli petit nom de chapeau bibi, se portait fort en arrière, et laissait à découvert tout le visage et la moitié de la tête !... Mme Cormant en fait un objet tout nouveau en lui donnant une toute autre attitude. Ainsi, elle a posé le bibi perpendiculairement, en pain de sucre, en bonnet cauchois ; de telle sorte que le fond de la coiffure s'élève majestueusement vers les cieux comme le sommet de la Yung-Fraü, ou plutôt comme un volcan en éruption.

En effet, un bouquet de roses ponceau, s'élançant du faite de ce cône, imite assez bien les jets de flamme d'un cratère, et le ruban écarlate qui serpente depuis le sommet du mont jusqu'à sa base peut hardiment figurer des torrents de lave embrasée.

Au-dessous de ce Vénus s'allonge une bonne et joyeuse figure de vieille femme ; son nez ne s'arrête pas bien vif, mais il tombe avec bonhomie sur une bouche dont tous les plis sont ceux du rire et de la bonté.

Notre pauvre dame a été arrêtée à la chapelle Saint-Denis, au moment où elle entra dans une boutique pour y demander l'aumône.

A cette déposition de l'agent, elle s'écrie :

— Mon bonhomme, vous vous trompez... j'entrais pour acheter deux liards de pain d'épice...

— De quoi vivez-vous ? lui demande M. le président.

— Je vis de pain d'épice... quand ça se peut... ayant pour ce comestible une préférence marquée...

— Quels sont vos moyens d'existence ?

— C'est l'ouvrage... quand j'en trouve.

— Et quand vous n'en trouvez pas, vous vous livrez à la mendicité.

— Mais, dame ! on m'a trouvé quelques liards que j'avais reçus dans la plaine des Vertus.

— N'avez-vous aucun parent qui puisse venir à votre aide ?

— Je n'ai que mon mari.

— Que fait-il ?

— Le bon Dieu le sait.

— Où demeure-t-il ?

— Voilà la question... mon bon monsieur ; v'là trente ans que je le cherche, sans pouvoir mettre la main dessus.

Le tribunal condamne la pauvre dame à vingt heures de prison, ordonne qu'à l'expiration de sa peine elle sera conduite au dépôt de mendicité.

La vieille dame incline son volcan, signe de profonde reconnaissance.

OUTRAGES A DES MAGISTRATS. — LE CÉLÈBRE BAUNY.

O Bauny ! ô Vatel de Charenton-le-Pont ! ô délicieux marchand de fritures et de matelottes ! ô toi dont l'hospitalité est si chère aux grisettes et aux commis-marchands ! ô toi dont la maison du bord de l'eau sert de port et de refuge à tous les courtiers de la Basse-Marne et de la Haute-Seine ! comment se fait-il donc que tu viennes t'asseoir aujourd'hui sur le banc de la 7^e chambre de police correctionnelle ?

Aureis-tu profité du voisinage d'une onde pure pour atténuer les fumées de ton bordeaux ? T'aurait-on surpris en flagrant délit d'infusion blanche dans les flots bouillants d'un tonneau de bourgogne ? Je répugne à le croire, car ton vin est comme toi connu pour sa franchise, depuis la rue du Pas-de-la-Mule jusqu'au fond des bocages de Vincennes.

Qu'as-tu donc fait ? Tu as oublié le respect que tu dois au conseil de discipline de ta légion.

Condamné à 48 heures de prison, tu t'es laissé aller aux éclats d'une colère imprudente ! Après le prononcé de la sentence, tu as salué par trois fois le tribunal de tes frères d'armes d'une façon tout-à-fait inusitée en Europe et même chez les Chinois ! Tu as oublié en un instant quatorze ans de bons services citoyens ! Tu as dégradé tes chevrons !

Pauvre Bauny !... Te voilà condamné à cinq jours de prison !... Cinq jours et quarante-huit heures, cela fait sept jours, si je compte bien ! Heureusement que dans ce moment-ci la frégate est interrompue. Au printemps tu seras libre, au printemps tu retrouveras tes canotiers et tes grisettes. Puisse la foule accrue de tes pratiques te consoler du léger désagrément que tu éprouves dans ce moment !

Et surtout ne renvoie plus tes billets de garde et ne salue plus ton conseil de discipline à la façon des peuples non policés. Dans les sociétés civilisées, les soldats le font par devant. Ne l'oublie pas !

Nouvelles Diverses.

Nous lisons dans le *Standard* que le 30 décembre trente personnes sont rentrées dans le sein de l'église catholique à Falmonth. Ces personnes avaient apporté à l'église leurs livres de prières. Le prêtre catholique leur a ordonné de les déchirer, et elles ont obéi. Ensuite elles ont été baptisées conformément au rite de l'église romaine.

— On écrit de Plymouth :

« Le vaisseau le *Cambridge*, de Londres, frété pour Sydney, était en réparation dans un des bassins, avant de continuer son voyage. Dimanche soir, entre huit et neuf heures, le feu s'est déclaré à bord, et l'on a eu d'autant plus d'inquiétude que tout près du *Cambridge* se trouvait un énorme bateau chargé de bois de construction. Il n'y avait pas possibilité d'abord de lancer le navire en flammes, qui eut fait l'office d'un brûlot et eût incendié d'autres navires. Vers dix heures et demie, lorsque l'on a jugé le moment favorable à cause de la marée descendante, on a lancé ce bâtiment qui était alors tout en feu, et dont la maturité et les cordages brûlaient déjà.

« Ainsi qu'on le pensait, cette masse en flammes n'a pas tardé à s'arrêter dans la vase, et l'on a pu faire jouer les pompes, mais sans espoir de sauver le navire. A mesure que les flots s'éloignaient, le feu gagnait en intensité.

« Deux ou trois explosions ont eu lieu à bord, la poudre ayant pris feu. Les flammes n'ont été complètement éteintes que par la marée montante. Le bâtiment est entièrement détruit.

« Des milliers de curieux s'empressaient, sur les quais et de partout, de regarder ce spectacle effrayant. On attribue l'accident à la négligence d'un mousse. »

— Les ouvriers charpentiers se sont emparés de la fontaine Molière pour préparer les moyens par lesquels on va hisser la statue sur son piédestal, élevé de six mètres au-dessus du niveau du sol.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS JOUR.
1,500	1,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache	3,775	
523	—	Nouvelle émission	3,800	
1,000	700	Saint-Etienne	1,600	
450	600	Grenoble	1,500	
500	730	Saône-et-Loire	925	
400	700	Dijon	500	
5,000	750	Trois villes du Midi	400	
1,740	600	Turin	570	
4,000	—	Montpellier	725	
4,000	—	Besançon	480	
4,000	—	Reims	450	
1,000	—	Metz	780	
560	500	Valence	350	
500	500	Mulhouse	—	
—	1,400	Saint-Chamond	—	
500	1,000	Bourges	1,000	
600	500	Nevers	800	
1,000	1,000	Veuse	1,000	
5,300	440	Naples	—	
400	500	Moulins	500	
1,000	500	Angers	—	
Illimit	1,000	Mines de houille, Compagnie générale	650	
Illimit	—	Union	500	
Illimit	1,000	Société civile	600	
1,500	800	Grange et Calatte	550	
4,000	—	Côte-Thiolière	—	
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfonds	500	
1,000	—	Compagnie des mines des Littés	—	
2,500	—	Compagnie du Villars	550	
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie gén. de Lyon à Arles	5,000	
500	4,000	Société Lyon. des transp. Rn-Saône	4,000	
800	500	Rhône supérieur	—	
154	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises	—	
200	10,000	Compagnie de l'Aigle	8,900	
4,500	1,000	Ponts, Sur le Rhône	1,460	
450	2,000	de la Feuillée	2,250	
500	2,000	du Palais-de-Justice	1,725	
220	2,000	de l'île-Barbe	1,500	
1,800	1,000	et Gare de Vaise	—	
6,000	—	Canal de Givors	600	
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache	5,000	
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche	20,000	
300	2,000	Fonderies et forges du Rhone	2,200	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Alleverd	6,175	
2,000	1,000	Banque de Lyon	—	5,500
1,500	—	Omnium	900	
2,000	500	Société riveraine d'assurance	475	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,950	
2,200	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne	—	7,200
40,000	300	d'Avignon à Marseille	—	
80,000	500	de Paris à Orléans	—	672 50
72,000	500	de Paris à Rouen	—	
400	5,000	de Saint-Etienne à Andrieux	—	

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Les dames de la halle, dans le voisinage de laquelle naquit Molière, enverront une députation lundi à l'inauguration du monument, avec un énorme bouquet et une couronne d'immortelles. Ces dames se cotisaient aujourd'hui pour rendre cet hommage populaire à Molière.

— On écrit de La Haye, le 8 janvier, à sept heures et demie du soir :

« Je quitte le théâtre d'un vaste incendie qui a commencé vers les six heures du soir au département de la marine, au Voorhout. Le feu le dévore et menace d'envelopper le bâtiment de Diligentia que l'on cherche à préserver. Le vent de nord-est pousse les flammes sur d'autres bâtiments environnants.

» A l'heure qu'il est, on n'est pas maître du feu, devenu d'autant plus effroyable, qu'il s'alimente par la masse de papiers que contiennent les bureaux du ministère. »

Nouvelles Etrangères.

IRLANDE.

DUBLIN, le 7 janvier. — La conduite inique des officiers de la couronne en refusant tous les catholiques romains de la liste des jurés, a ramené en Irlande un feu que plusieurs années d'un gouvernement juste et bon n'éteindront point. Il est impossible de décrire l'impression qu'a produite sur les esprits la conduite du crown-office. Le parti orangiste se réjouit outre mesure de ce qu'il appelle un retour au bon vieux temps de l'ascendant des sectaires, tandis que les catholiques sont tellement exaspérés, que jamais l'Irlande n'avait été dans un tel état depuis quinze ans. Il paraît qu'un grand meeting des catholiques aura lieu incessamment à Dublin.

C'est le Morning-Advertiser qui publie cette correspondance. On sait qu'en effet les magistrats ont recusé dans le jury onze catholiques sur douze.

RUSSIE.

Les révélations de M. de Custines sont confirmées par toutes les nouvelles qui viennent de Russie, et la terreur qui pèse sur ce triste pays est chaque jour démontrée.

On écrit de Hambourg, 3 janvier : « Le gouvernement russe semble tenir avec rigueur à la loi qui impose à ses sujets l'obligation de ne pas rester à l'étranger sans autorisation, et surtout de ne pas outrepasser le temps accordé pour séjourner hors de l'empire. Un bourgeois de Hambourg, qui avait acquis, il y a bien des années, l'indignat russe, mais qui depuis huit ans n'a pas quitté

l'Allemagne, a reçu l'ordre péremptoire de se rendre sans retard en Russie. »

MEXIQUE.

Nous lisons dans le Standard :
« Les journaux du Mexique nous apprennent que Santa-Anna est parvenu à se faire réélire président de cette république pour cinq années. Pour assurer son élection, Santa-Anna avait imaginé de se rendre à Vera-Cruz, de passer les troupes en revue, de les haranguer et de leur annoncer qu'il défendrait l'honneur du pays contre l'Angleterre. D'après cela, on regardait la guerre comme inévitable. Toutefois, à peine Santa-Anna eut-il appris qu'il était élu président, qu'il se rendit chez lui en toute hâte sans s'inquiéter des troupes de la garnison. Depuis lors le gouvernement mexicain a fait des avances à l'ambassadeur britannique à Mexico pour arriver à un arrangement amiable. Cet ambassadeur a répondu qu'il ne traiterait qu'après avoir reçu des instructions de son gouvernement. Les Mexicains, s'imaginant que l'amiral sir Charles Adam méditait une attaque, avaient fait des préparatifs de défense. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. — On trouvera des échantillons de Perruques et Toupets, nouveau système, chez l'inventeur, qui ne s'occupe uniquement que de la confection des ouvrages en cheveux.
M. VAURIS, coiffeur, breveté du roi, à Lyon, place du Port-du-Roi, hôtel de l'Europe.

Institut Ophthalmologique.

AVIS AUX INDIGENTS.

M. LANDRAU, médecin-oculiste, fait savoir aux indigents que le cabinet de consultations pour toutes les maladies des yeux qu'il a établi depuis quelques mois à Lyon leur est ouvert tous les jours de onze heures à une heure. Ils y recevront tous les soins et tous les conseils nécessaires à leur guérison, et toutes les opérations de la chirurgie oculaire leur seront pratiquées gratuitement (opérations de la cataracte, du strabisme (yeux louches), de la fistule lacrymale, etc.).

On a réuni dans ce cabinet médical tous les instruments et appareils électriques nécessaires pour le traitement des paralysies de l'œil (gouttes-sereines, amauroses) par l'électricité et le galvanisme. Ce mode de traitement, employé dans les cas opportuns, donne souvent des résultats inespérés, alors que tous les autres ont échoué.

Le cabinet est ouvert tous les jours de onze heures à cinq heures, cours de Broches, n° 1, près le pont de la Guillotière.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le mardi seize janvier 1844, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place des Repentirs, à la Guillotière, à la vente au enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en canapé, fauteuils, tables, console, pendules, glace, secrétaire, armoire, guéridon, batterie de cuisine, etc. (3789)

Même étude.

Le même jour seize janvier, sur les dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, place des Cordeliers, à la vente au enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en banque, secrétaire, glaces, pendule, draps de diverses nuances, etc. (3790)

A VENDRE.

fonds de liquoriste et de fabricant d'absinthe.

Cet établissement est situé dans un superbe emplacement de la ville de Lyon. Il a une belle et ancienne clientèle. Il se compose d'un agencement tout neuf, de marchandises, meubles, alambics, ustensiles et de tous les agrès relatifs à la fabrication. Il y a un bail de neuf années qui peut être continué à volonté.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M. Place, rentier, place des Célestins, n. 8, et à M. Pannetier, rue Sainte-Catherine, n. 12. (439)

A vendre pour cause de maladie.

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé sur une des promenades les plus fréquentées des Brotteaux. S'adresser au cabinet de M. A. Juvanon, rue Trois-Maries, n. 1, de sept à dix heures du matin et de cinq à six heures du soir. (2326)

A vendre de suite pour cessation de commerce.

UN FONDS D'HOTEL très-bien achalandé, situé à Saint-Etienne, dans une position très-avantageuse de la ville. On donnera toute facilité pour les paiements. S'adresser à M. Barbollet, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, à Lyon. (414)

A louer.

MAGASIN

Rue Trois-Carreaux, 7, maison des Trois-Carreaux. La maison continuée de vendre en gros et au détail. (442)

A céder de suite.

UN OFFICE D'HUISSIER

A Mâcon (Saône-et-Loire). S'adresser à M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1, à Lyon. (4152)

A louer présentement.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise. S'adresser au bureau du Censeur.

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
PAR UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER.
DÉJÀ CONNU PAR DE NOMBREUSES CURES.
Le traitement perfectionné calme souvent en vingt-quatre heures la douleur des écoulements récents, et guérit en peu de jours les anciennes gonorrhées.
Depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, rue Quatre-Chapeaux, 12. (8445)

VENTE DE LIVRES
A BON MARCHÉ.

Classiques latins et latins-français à l'usage des écoles, livres italiens et anglais à l'usage de ceux qui apprennent ces langues, les uns et les autres ayant plusieurs exemplaires.
S'adresser place de l'Ancienne-Douane, n. 2, au 3^e, porte à gauche. (445)

Aux Trois Pavillons.

A louer de suite.

JARDINS clos de murs avec pavillons de quatre pièces, cave et hangar, cours Vitton, près le hameau des Charpennes, à dix minutes du pont Morand. S'adresser place Neuve-des-Carmes, n. 8, au 2^e. (2327)

Eclairage au gaz de la ville de Givors.

Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication pourront se présenter tous les jours au secrétariat de la mairie; il leur sera donné tous les renseignements nécessaires. (430)

DÉPOT
DE TRUFFES NOIRES
FRAÎCHES ET CHOISIES.

No 3, grande rue Sainte-Catherine, au 1^{er}. (2324)

Avis à la Fabrique de Soierie.

Les nouvelles mécaniques, supérieures à toutes les autres pour l'exécution du dévidage, dont la simplicité exige peu d'entretien, et dont le prix est au-dessous de tous les autres, se trouvent, à Lyon, chez DAVID, mécanicien breveté, ainsi que les mécaniques à faire les canettes, ourdissoirs et jacquards. S'adresser place des Petits-Pères, n. 9 et 11. (433)

AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du CLOS VOUGEOT, rue Luizerne, n. 3, en face du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que Bourgogne rouge, Bordeaux, Beaujolais, vin du Rhin, Champagne de six marques différentes, etc. (2295)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, guérit promptement et sans retour les maladies secrètes, les dartres, et toute acréte ou vice du sang. Ce remède se distingue de beaucoup d'autres en ce qu'il est peu coûteux et ne présente aucun danger dans son emploi.
Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec; à Roanne, à la pharmacie LABOR, et à Thizy, à la pharmacie BOUVIER. (8778)

DU 11 AU 20 JANVIER.

LE CYGNE
PARTIRA POUR
MACON ET CHALON
tous les jours pairs
A
6 HEURES 1/2 DU MATIN.
(7146)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 23 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	»	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.



(7604)

LES PHÉNOMÈNES NERVEUX ENROUEMENTS TOUX NERVEUSES
CRONS de POITRINE sont guéris promptement
LE GEORGE d'Epinal (Vosges)
Dix années de votre toujours croissant nombre de Médecins attestent son efficacité sur toutes les autres, par Boîtes et 1/2 Boîtes

Dans les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, POUCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROTZLER, Grande-Rue, 4. Nota.—Une médaille d'honneur en argent vient d'être décernée à M. GEORGE pour la supériorité de cette Pâte, et on ne doit avoir confiance qu'aux boîtes portant son étiquette et sa signature. (Il y a des contrefaçons.) (7815)

A DATER DU 10 JANVIER 1844,

L'AIGLE
PARTIRA
POUR CHALON
TOUS LES JOURS IMPAIRS
A 7 HEURES 1/2 DU MATIN.
(7311)

GAZ ASTRAL.

L'administration générale a l'honneur de prévenir le public qu'étant aux approches du nouvel an, elle vient de recevoir dans ses magasins des assortiments considérables d'appareils de tous genres, tels que : Lampes riches de toutes formes pour salons; Lampes pour ateliers, imprimeries et fabriques; Lampes de salle à manger et cuisine; Lanternes de voiture et réflecteurs; Appareils riches pour magasins, cafés, comptoirs et études.
Les personnes qui désireraient faire leurs choix sans se déranger pourront faire prendre, sans aucune rétribution, dans les magasins de l'administration, des modèles lithographiés de tous les appareils confectionnés, avec les prix en regard.

Le Gaz Astral offre une économie de :
47 p. 0/0 sur la bougie,
25 p. 0/0 sur la chandelle,
25 p. 0/0 sur l'huile,
et 40 p. 0/0 au moins sur tous les autres liquides brûlant en gaz.
Prix du Gaz Astral : 1 f. 40 c. le litre.
Magasins : place du Concert, 9.
— place Montazet, 1, vis-à-vis de l'Archevêché.
— place de la Croix-Rousse, 22.
— cours de Broches (Guillotière), 12.
— barrière de Vaise.
— et chez les principaux épiciers de la ville. (2302)

Pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon.

ESSENCE COLOMBIENNE,
GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS
LES MAUX DE DENTS.
Le prix du flacon, scellé du cachet de l'inventeur, revêtu de son nom et de sa griffe, accompagné de l'instruction, est fixé à 1 fr. 50 c.
L'odeur et la saveur de cette Essence n'ont rien de désagréable. (9030)

GUÉRISON
DES
MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.
Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.
Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.
Prix : 3 fr. le flacon.
S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE
Rue Palais-Grillet, n. 23.
A Saint-Etienne, à la pharmacie CHARMÉZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOT.
PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.
Les rhumes, les enrouements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.
Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (9156)